



ᓄᓇᓴᓐᓂ ᓂᓴᓂᓄᓂᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐᓂᓐ
RÉGIE RÉGIONALE DE LA NUNAVIK REGIONAL
SANTÉ ET DES SERVICES BOARD OF HEALTH
SOCIAUX DU NUNAVIK AND SOCIAL SERVICES



LPᓐᓴᓐ
Société Makivik
Makivik Corporation



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

COVID-19: LIMITATION TEMPORAIRE DES DÉPLACEMENTS VERS ET DEPUIS LE NUNAVIK

Kuujuuaq, 26 Décembre 2021 –

Le 23 décembre 2021, la circulation du variant Omicron au Nunavik a été confirmée. Devant cette situation sans précédent qui représente un haut niveau de risque, la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux du Nunavik (RRSSSN), la Société Makivik et l'Administration Régionale Kativik (ARK) prennent unanimement la décision de limiter les déplacements aériens au départ du sud de la province et depuis le Nunavik aux voyages essentiels et critiques seulement.

Le but de cette mesure est de retarder le plus possible la propagation du virus, hautement contagieux, dans la région. Dans le sud de la province, le variant Omicron prédomine, il se répand à un rythme effréné et engorge le système de santé. La menace de nouvelles éclosions, pires que les précédentes, pose non seulement un risque pour la population, mais également sur notre système de santé. Les hôpitaux au Sud atteignent leur capacité maximale et risquent d'atteindre un point où ils ne seront plus en mesure d'accepter de nouveaux patients. Nos corridors de services habituels sont grandement compromis.

Protéger la région en limitant les voyages en partance et en provenance du Nunavik

La RRSSSN, Makivik et l'ARK, solidaires dans leur mission de protéger la population, ont décidé d'un commun accord de limiter les voyages vers et depuis le Nunavik pour une période de 28 jours, à partir du 29 décembre 2021, jusqu'au 26 janvier 2022.

N'ignorant pas les impacts importants d'une telle mesure, cette décision sera réévaluée sur une base hebdomadaire, suivant l'évolution de la situation de la Covid-19, autant dans la région qu'au Sud de la province.

« C'est avec le cœur lourd que nous procédons à cette annonce. Ces décisions ne sont pas faciles à prendre. Les conséquences pour la région sont réelles, et tel est le risque auquel nous sommes présentement exposés. Devant l'état actuel des choses, cette décision est devenue inévitable. » exprime Minnie Grey, Directrice générale de la RRSSSN.

« La décision de restreindre les voyages et d'imposer un confinement temporaire de la région s'appuie sur le sérieux de la situation. Elle est prise pour la santé et la sécurité de tous. », dit Pita Aatami, Président de la Société Makivik.



« L'imposition de ces mesures n'est pas prise à la légère par les organisations régionales et leurs dirigeants. Protéger la population et notre région est notre responsabilité. Il apparaît évident que la situation dans laquelle nous nous trouvons demande, pour la sécurité de tous, de mettre en place des mesures drastiques. », appuie Hilda Snowball, Présidente par Intérim de l'ARK.

Les déplacements aériens vers le Nunavik seront acceptés pour les voyages considérés essentiels et critiques seulement. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les travailleurs qui doivent venir sur le territoire pour offrir des services essentiels tels que : l'éducation, la sécurité publique, la justice, les services de garde, les soins de santé, les services municipaux, les services aéroportuaires ainsi que leurs dépendants qui résident sur le territoire. Les travailleurs du domaine de la construction, des télécommunications et de l'entretien des systèmes peuvent voyager dans la mesure où les tâches à accomplir sont critiques. Un travail est considéré critique lorsque, si non-proféré, cela pourrait causer un danger à la santé ou la sécurité de la population ou affecter l'intégrité des infrastructures ou des systèmes. Les personnes dont l'adresse de résidence principale est au Nunavik pourront rentrer chez eux pour cette période de confinement de la région.

Les services essentiels et le transport régulier des marchandises ne seront pas affectés par ce confinement de la région. Une Autorisation d'Accès au Territoire du Nunavik (AATN) sera remise aux voyageurs autorisés.

Vaccination

La dose de rappel (3^e dose) est offerte aux Nunavimmiut de 18 ans et plus depuis plusieurs semaines déjà. Les études démontrent que la vaccination avec 2 doses de vaccins réduit le risque de maladie grave. Une dose de rappel augmente significativement la protection contre les infections dues au variant Omicron (75% d'efficacité) et contre les hospitalisations (80-85%). La population est plus que jamais encouragée à se faire vacciner.

– 30 –

Source: Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux
 Société Makivik
 Administration Régionale Kativik

Pour information: Josee Levesque
 RRSSSN
 josee.levesque.rr17@ssss.gouv.qc.ca

Carson Tagoona
 Société Makivik
 ctagoona@makivik.org

Administration Régionale Kativik
 communications@krg.ca